

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE**

Membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Etaient présents :

ADOUE Jérôme ; ARIOLI Nicole ; BON Yves ; BORIES Stéphane ;  
BOSC Hervé ; BOUBÉE Alain, CADEAC Hélène; CAUBET Fabienne; CUTAYAR  
Elisabeth ; DESSACS Denis ; DUTREY Myriam ; LARRIEU Aloïs; MOUGEAT Alain ;  
NAVARRÉ Brigitte ; PERISSAS Mélanie ; ZANIN Marc.

Etaient absents et excusés :

GEORG Béatrice ; GESTAS Marion ;

Etait absent : LANASPEZE Julien

QUORUM ATTEINT

**Date de la convocation : 07/09/2022**

---

**Le procès-verbal du 27 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité**

Les décisions de non préemption ont été portées à information de 10 à 28

---

**Monsieur le Maire demande à ce qu'un nouveau point à l'ordre du jour soit inscrit :**

- **Classement parcelles voirie abattoirs**

**L'adjonction du point est approuvé à l'unanimité .**

---

---

---

## Points à l'ordre du jour

---

Approbation PV du conseil du 27 juin 2022  
Décisions de non préemption de 10 à 28

**Point N°1** : Urbanisme PETR – avenant à la convention n°1 à la convention d’instruction des actes d’urbanisme

**Point N°2** : Personnel aménagement du temps de travail- confirmation des dispositifs réglementaires

**Point n°3** : Comodat agricole Monsieur CASTIES

**Point N°4** : SDEHG- Mise en place d’un point lumineux situé au 888 route des vignes

**Point n°5** : Désignation référent laïcité

**Point N°6** : Classement voirie abattoirs

---

### **POINT N°1 - PETR – AVENANT N°1 CONVENTION D’INSTRUCTION DES ACTES D’URBANISME**

Le service ADS relevant du PETR en charge de l’instruction des autorisations d’urbanisme apporte une expertise et un accompagnement régulier des communes adhérentes, au nombre de 145.

L’adhésion de la commune permet de réaliser une économie d’échelle en mutualisant les moyens techniques et humains.

La convention initiale avait été conclue pour une durée de 3 ans et renouvelée en 2021.

Un avenant a été présenté afin de tenir compte des nouveaux tarifs et modalités de remboursement de la prestation.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , a approuvé à l’unanimité :**  
**Les nouveaux tarifs de dépôts des certificats, déclaration préalable, et permis.**

### **POINT N°2 - PERSONNEL AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL- CONFIRMATION DES DISPOSITIFS REGLEMENTAIRES**

La préfecture a demandé à toutes les collectivités communes de s’engager sur le dispositif des 1607 heures. Le Conseil municipal a rappelé que la collectivité s’y était engagée depuis la parution de la loi de 2001 et qu’elle était conforme.

La nouvelle délibération est l’opportunité de préciser les dispositions générales de son application.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l’unanimité les dispositions définies et rappelé qu’elle était en conformité avec la loi.**

### **POINT N° 3 COMMODAT AGRICOLE - CASTIES**

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années au lieu dit la Hitère, des terres appartenant à la commune sont confiées à Monsieur Casties Claude qui en dispose en échange de son entretien.

Ce prêt à usage permet à la commune de ne pas laisser le bien se transformer en friche et son caractère de gratuité d'empêcher la requalification de bail rural.

Monsieur Casties nous ayant fait part que désormais ce serait sa fille qui reprendrait cette charge, il est proposé de régulariser cette situation via un commodat .

Les modalités de rédaction de celui-ci sont libres quant à la durée, il est proposé de le soumettre à une durée de 6 ans avec un préavis de 4 mois à défaut de renouvellement.

Monsieur le Maire a donné lecture du commodat.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la régularisation de ce dispositif de prêt et les termes du commodat , ainsi qu' autorisé Monsieur le Maire à le signer.**

---

### **POINT N° 4 SDEHG – MISE EN PLACE D'UN POINT LUMINEUX SITUE AU 888 ROUTE DES VIGNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à sa demande en date du 10 janvier concernant la mise en place d'un point lumineux, situé au 888 route des vignes quartier betpoue, le sdehg a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Fourniture et pose d'un appareil d'éclairage public en led36w thermo laque ( ral 9007) avec abaissement de 50% de -2 a +6

Fourniture et pose d'une horloge astro pour point épars.

Compte tenu des règlements applicables au sdehg, la part restant a la charge de la commune se calculerait comme suit :

- tva ( recuperee par le sdehg) 251€
- part sdehg 50% 637€
- part restant a la charge de la commune ( estimation) : 708€

Total 1596€

---

**Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la participation financière de la collectivité à l'installation de cet équipement.**

---

### **POINT N° 5 – DESIGNATION REFERENT LAICITE**

Monsieur le Maire expose que le décret 2021-1802 du 23 décembre 2021 impose la désignation d'un référent Laïcité.

La commune étant affiliée au Centre de gestion 31, cette disposition relève des missions de cet établissement public.

---

**Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, a pris acte à l'unanimité de ces dispositions et de la désignation auprès du CDG de M.BEAUFILS, ancien magistrat ; ainsi que de la communication au personnel de ces données, lesquelles avaient été transmises dès la parution de la loi.**

---

**POINT N° 6 CLASSEMENT VOIRIE- ABATTOIRS**

---

Monsieur le Maire a exposé que la commune a cédé à la 5C les parcelles ZD 122 , 123, 125,126, 128 au lieu dit La Hout Grane pour la réorganisation des abattoirs.

Afin de permettre un libre accès aux parcelles précitées et conformément aux dispositions contenues dans l'acte authentique de vente, il convient d'incorporer dans le domaine public, les voies issues de la nouvelle division foncière.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité a approuvé le classement dans le domaine public des voies ci -dessus énoncées.**

Questions diverses :

Location des salles : le conseil municipal réfléchit à instaurer un quota de mise à disposition gracieuses des salles afin de préserver l'équité entre associations.

Le 14 septembre 2022  
fin de la séance  
23H15

**Alain BOUBEE ,  
Maire**

